



HÉBERGEMENT

CONTEXTE

Dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec, le Comité organisateur s'engage à loger les athlètes, officiels majeurs, accompagnateurs, chefs de délégation et missionnaires selon les cette norme et les prévisions fournies par **SPORTSQUÉBEC**.

De plus, le Comité organisateur s'engage à loger ces clientèles advenant un prolongement de séjour attribuable à des éléments incontrôlables ou tout cas fortuit ou de force majeure.

MODALITÉS DE LA PROCÉDURE D'HÉBERGEMENT

Chaque site d'hébergement d'une délégation doit comprendre des locaux en nombre suffisant pour loger tous les athlètes et accompagnateurs d'une même délégation dans un même site, dans un espace délimité et réservé à la délégation d'une seule région avec un (1) local indépendant pour les missionnaires de la délégation et un service de douches et de toilettes en nombre suffisant.

Un maximum de cinq (5) missionnaires cadre logeront dans une résidence autre que celle de la délégation, qui sera située le plus près possible de la centrale administrative et où le signal cellulaire et Internet sans fil devra être disponible.

Chaque site d'hébergement des officiels majeurs doit comprendre des locaux pour loger tous les officiels majeurs d'un même sport dans un même site, et s'assurer d'un service de douches et de toilettes en nombre suffisant.

- ↳ Les modalités d'opération pour l'hébergement des délégations et des officiels majeurs seront déterminées par le Comité organisateur, en conformité avec les exigences de **SPORTSQUÉBEC**.